



# Les décisions du Bureau en bref

10 & 17 Mai 2017

## Parc naturel régional du Pilat 10 et 17 Mai 2017

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

### ACTUALITE DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMES PAR LE PARC :

- Le Comité de pilotage « Charte Forestière Territoriale » s'est réuni le 16 mars pour préparer la 6<sup>ème</sup> année de la Charte forestière et poursuivre les travaux d'évaluation de cette dernière.
- Le Comité de pilotage « Agriculture durable » a fait le 23 mars dernier un point sur la valorisation des diagnostics globaux d'exploitations agricoles réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des mesures agro-écologiques et climatiques. Actuellement, une stagiaire au Parc, mise à disposition par l'ISARA travaille sur la gouvernance de la transition agro-écologique dans le Pilat.
- Le Groupe de travail « Economie de proximité » s'est réuni le 28 mars 2017. Il fait désormais également office de groupe technique pour le volet économique du programme Leader. La réunion a permis d'avancer sur la préparation de l'appel à projet « aides directes aux entreprises » de Leader et sur la préparation de la journée financement participatif prévue le 22 juin pour les porteurs de projets. A ce jour, 3 projets mentorés par le Parc ont réussi leur campagne de financement participatif, 2 projets sont en cours de collecte et au moins 4 projets sont en train d'avancer sur cette possibilité ; 2 projets ont bénéficié du partenariat que le Parc a contractualisé avec la Caisse d'épargne pour faciliter l'accès des porteurs de projet au prêt bancaire, 2 autres ont reçu une offre de prêt. Il a aussi été question de la redynamisation du site Internet « Eco-acteurs ».

## DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PARC DU PILAT :

Le Bureau a validé :

- Un nouveau plan de financement (à la demande des financeurs) pour une opération, déjà validée en octobre 2014 et achevée, relative à l'analyse globale et territoriale pour le développement d'outils de financements participatifs sur le territoire du Parc.
- La possibilité pour le Parc de répondre à l'appel à projet « mémoires du 20<sup>ème</sup> siècle » lancé par l'Etat et la Région. Il s'agit de proposer dans ce cadre et sur la thématique « mémoires du travail » un projet de captation et de réinvestissement économique des savoir-faire textiles liés à la passementerie et plus particulièrement à l'usage du métier jacquard.

## DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Martine MAZOYER représentera le Parc au sein du Comité de pilotage Natura 2000 du site des Crêts du Pilat, en remplacement de Michèle PEREZ.

## AVIS DU PARC :

Le Bureau a émis :

- sur le dossier d'autorisation d'installation classée au titre de la protection de l'environnement pour le projet éolien déposé par la SAS les Ailes de Taillard sur Burdignes et St Sauveur - un avis défavorable à 18 voix, contre 12 voix favorables au projet et 2 abstentions.
- sur le Plan local d'Urbanisme de la commune de Mallevall - un avis favorable avec réserves
- sur la déclaration d'intérêt général d'une opération d'urbanisme en cœur de bourg à Trèves emportant mise en compatibilité immédiate du PLU - un avis favorable assorti de remarques

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS :

Le Bureau a décidé :

- de signer la charte écoquartier avec la Commune de Chuyer dans le cadre de son projet de greffe de bourg pour lequel elle est accompagnée par le Parc sur une partie du projet (notamment dans le cadre de l'opération Coup de Pouce Climat)
- de signer la convention avec la CNR au travers de laquelle cette dernière autorise et finance le Parc pour faire procéder à du pâturage caprin sur un secteur d'intérêt écologique à Chavanay concédé à la CNR.

## POINTS D'INFORMATION :

Une discussion sur le devenir de la Maison de l'Eau, propriété du Parc située à Marlhes et occupée par le CPIE des Monts du Pilat, a permis d'avancer sur des propositions à formuler au CPIE. L'option qui consisterait à ce que le Parc continue à investir dans la rénovation et la modernisation de ce bâtiment a été écartée compte-tenu de la capacité d'investissement du Parc et du fait que cette option maintient le CPIE dans une situation de forte dépendance vis-à-vis du PNR, dépendance que ne souhaite ni le Parc, ni le CPIE.



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)